Rapport du SG pour la 68ème session de l’ONU sept 2013, extraits sur le genre

vendredi 6 septembre 2013

Une vie de dignité pour tous : accélérer les progrès dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et dans la définition du programme de développement des Nations Unies pour l’après-2015

Ci-dessous quelques extraits mentionnant les femmes…

4. Dans la Déclaration du Millénaire, nous nous sommes, entre autres, résolument engagés à ne ménager aucun effort pour libérer l’ensemble des **femmes, des hommes, des filles et des garçons** du joug avilissant et déshumanisant de la pauvreté. Le thème en soi n’était pas nouveau ; l’instauration de meilleures conditions de vie fait partie des buts et principes des Nations Unies. La nouveauté résidait dans le sentiment que tout était possible, dans la conviction qu’en associant objectifs précis, investissements concrets, action véritable et volonté politique et en agissant de concert, les pays et les peuples pourraient venir à bout de la pauvreté sous toutes ses formes

6. Des progrès considérables ont été faits dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, et plusieurs cibles spécifiques ont été atteintes à l’échelle mondiale, ainsi que dans certains pays. Il reste que les chances d’atteindre l’ensemble des objectifs diffèrent beaucoup selon les pays et les régions, voire au sein d’un même pays ou d’une même région. Plus d’un milliard de personnes vivent encore dans l’extrême pauvreté. Bien trop nombreux sont ceux qui subissent des carences très graves dans les domaines de la santé et de l’éducation, les progrès étant ralentis par l’ampleur des inégalités qui existent tant au niveau des revenus, qu’aux niveaux des **sexes**, de l’appartenance ethnique, de l’invalidité, de l’âge et du lieu géographique.(…)

16. Il est en effet possible de discerner les contours d’un nouveau programme de développement durable : à caractère universel, mais répondant aux complexités, besoins et capacités de chaque pays et région ; ambitieux, mais simple dans sa conception ; attentif aux aspects économiques, sociaux et environnementaux, mais faisant de l’élimination de la pauvreté et de la réduction des inégalités une priorité absolue ; soucieux de protéger la planète, la diversité biologique, les ressources en eau et les terres ; axé sur les droits de l’Homme, l’accent étant mis sur les **femmes**, les jeunes et les groupes marginalisés ; à l’affût de partenariats novateurs ; et fondé sur des concepts innovants en matière de collecte de données, ainsi que sur des dispositifs rigoureux de responsabilisation. Sur la base de cette vision ambitieuse, nous pourrions définir une série limitée d’objectifs qui placeraient le développement durable au centre des préoccupations, comme l’ont préconisé les participants à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, et qui tiendraient compte tant des enjeux actuels que des priorités qui auront été définies dans le nouveau programme, en vue de nous guider dans la transformation que nous souhaitons.

25. Peut-être ne tiendrons nous pas notre promesse de permettre à tous les enfants d’être scolarisés. Le nombre des enfants non scolarisés dans l’enseignement primaire est tombé de 102 millions à 57 millions entre 2000 et 2011, mais les progrès se sont nettement ralentis ces cinq dernières années. En l’absence d’efforts renouvelés, il semble que l’objectif consistant à permettre à tous les enfants, dans le monde entier, d’achever un cycle complet d’enseignement primaire ne sera pas atteint d’ici à 2015, en particulier dans les pays victimes de conflits. Près de la moitié des enfants non scolarisés dans le monde vivent en Afrique subsaharienne et le pourcentage est encore plus élevé chez les enfants et les adolescents dont les familles sont parmi les plus pauvres. Il faudra faire preuve de bien plus d’énergie pour améliorer la qualité de l’enseignement et offrir des possibilités d’apprentissage durant toute l’existence, en particulier pour les **jeunes filles et les femmes**, les minorités ethniques, les personnes handicapées et les enfants vivant dans des zones de conflit, dans les zones rurales ou dans des taudis.

26. **Les femmes et les filles sont les principales forces de développement.** Il n’en reste pas moins

que les défis en matière d'égalité entre les sexes et de réalisation des droits des femmes demeurent redoutables. Dans de nombreux pays en développement, on interdit aux filles d'exercer leur droit à l'enseignement primaire. Les **femmes** ont accédé à l'emploi dans des secteurs non agricoles, mais **elles occupent fréquemment des emplois plus précaires et dotés de moins d'avantages sociaux que ceux détenus par les hommes**. Aussi bien dans la vie publique que dans la vie privée, **les femmes n'ont toujours pas leur mot à dire quant aux décisions qui ont des incidences sur leur existence**. La **violence sexiste porte atteinte aux droits des femmes et des filles, sape le développement et constitue un affront à notre humanité commune**.

27. En dépit des progrès notables réalisés sur le plan mondial et dans de nombreux pays, il faut faire preuve d'une détermination renouvelée pour améliorer la santé et les perspectives d'existence des **mères** et des enfants. Le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans a diminué de 41 % entre 1990 et 2011 – ce qui est remarquable, mais nettement inférieur à l'objectif fixé, à savoir une réduction de deux tiers. Le taux de **mortalité maternelle** a diminué de 47 % au cours des 20 dernières années : il s'agit, là encore, d'un progrès notable, mais bien loin de l'objectif fixé, une réduction de 75 %. Il faut redoubler d'efforts pour atteindre les **femmes** et les enfants les plus vulnérables et **garantir l'exercice de leurs droits en matière de santé procréative et sexuelle et leurs droits liés à la procréation. Ceci comprend un plein accès aux services de sant é de base et une éducation sexuelle et relative à la procréation.**

38. En outre, en Amérique latine et Asie du Sud-Est, les programmes qui ont associé l'accroissement de la production et de la distribution de denrées alimentaires à la formation, au microfinancement, à la distribution des sols et à l'éducation en matière de nutrition ont eu des incidences positives sur la mortalité infantile et la **santé maternelle**.

40.En Afrique de l'Ouest, les **taux d'inscription des filles dans l'enseignement primaire** ont nettement augmenté, en conséquence de l'association d'investissements dans l'infrastructure et de campagnes d'alphabétisation féminine, pour surmonter la résistance à l'enseignement des **filles** dans les zones rurales.

41. Certains pays ont élargi l'accès à l'enseignement primaire tout en cherchant à **éliminer les disparités entre les sexes**. Ils pourront **atteindre l'objectif relatif à la parité entre les sexes** d'ici à 2015 s'ils parviennent à surmonter les handicaps séculaires dont souffrent les femmes, en particulier dans les pays où les mariages précoces demeurent la norme.

42. Les pays d'Afrique subsaharienne ont lancé des programmes d'enseignement nationaux destinés aux **sages-femmes** pour former et déployer des dizaines de milliers d'agents sanitaires afin d'accélérer les progrès en matière de **mortalité maternelle et infantile**.

45. Les politiques en faveur d'un **accès universel des femmes et des enfants à des soins de santé primaire de qualité** ont permis de réduire la mortalité infantile dans de nombreux pays d'Afrique subsaharienne, en particulier lorsqu'on s'est employé conjointement à réduire les décès dus au paludisme, à la pneumonie, à la diarrhée et à la rougeole et à intensifier rapidement la distribution de moustiquaires traitées aux insecticides, de vaccins contre la rougeole et de suppléments en vitamine A.

55. Il faut que, conjointement, nous orientions nos efforts sur les objectifs dont la réalisation est la plus lointaine et sur les pays qui relèvent des défis particuliers en matière de développement, dont les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement et les pays sortant d'un conflit ou se relevant d'une catastrophe naturelle. Dans cette entreprise, nous devrons prêter une attention particulière aux besoins et aux droits des personnes les plus vulnérables et exclues, dont les **femmes**, les enfants, les personnes âgées, les peuples autochtones, les réfugiés et les familles déplacées ainsi que les personnes handicapées et celles qui vivent dans des zones rurales pauvres et dans des taudis urbains.

60. Le Cadre d'accélération, lorsqu'il est réalisé au niveau sous-national, peut également aider à lutter contre les disparités et l'inégalité et à en aborder les causes profondes, telles que la discrimination et l'exclusion socioculturelle. Dans un pays d'Amérique du Sud, les provinces et les municipalités mettent en

œuvre des plans d'accélération pour répondre aux priorités locales, telles que la lutte contre la pauvreté et la **démarginalisation économique des femmes**, domaines où les progrès sont inférieurs à la moyenne nationale.

63. « **Toutes les femmes, tous les enfants** », partenariat multipartite lancé en 2010, a pour objectif de **sauver la vie de 16 millions de femmes et d'enfants d'ici à 2015.** L'Organisation des Nations Unies a reçu des engagements de contribution se montant à 20 millions de dollars provenant de plus de 250 partenaires, dont des gouvernements, des organisations multilatérales, le secteur privé et la société civile. Un nouveau partenariat entre gouvernements et organismes des Nations Unies, « Engagement en faveur de la survie de l'enfant : une promesse renouvelée », a été lancé en vue de ramener le taux de mortalité des moins de 5 ans à moins de 20 décès pour 1 000 naissances vivantes dans tous les pays, d'ici à 2035.

72. Depuis que les objectifs du Millénaire pour le développement ont été élaborés, de nouveaux grands défis sont apparus et les problèmes existants ont été exacerbés. Les inégalités se sont creusées. La dégradation de l'environnement s'est aggravée et menace notre avenir commun. Les peuples du monde entier exigent que les pouvoirs publics soient plus réactifs et que la gouvernance et l'exercice des droits soient meilleurs, à tous les niveaux. Les problèmes liés aux migrations se sont intensifiés et dans de nombreux pays, les jeunes n'ont guère de possibilités de trouver un travail ou des moyens d'existence décents. **Les conflits et l'instabilité ont stoppé ou inversé les progrès dans de nombreux pays et ont touché essentiellement les femmes** et les enfants. La criminalité organisée, y compris la traite des êtres humains et le trafic des drogues, constitue une violation des droits de l'Homme et entrave le développement. Les relations de plus en plus profondes entre la vie des personnes et des pays exigent un programme universel qui traitera des défis les plus pressants et mettra à profit les possibilités d'une nouvelle ère.

84. Lutter contre l'exclusion et l'inégalité. Pour n'abandonner personne en chemin et faire progresser tout un chacun, il importe de s'employer à promouvoir l'égalité des chances. Ceci implique la **création d'économies inclusives dans lesquelles les hommes et les femmes** pourront accéder à un emploi décent, se voir délivrer une carte d'identité officielle, bénéficier de services financiers, d'infrastructures et d'une protection sociale, ainsi que la création de sociétés où tous les habitants pourront contribuer et participer à la gouvernance nationale et locale.

85. Démarginaliser les femmes et les filles. Le nouveau programme doit garantir l'égalité des droits des femmes et des filles, leur pleine participation à la vie politique, économique et publique et une tolérance zéro face à la violence et à l'exploitation les concernant. La pratique des mariages précoces doit être abolie dans le monde entier. Les femmes et les filles doivent accéder sur un plan d'égalité aux services financiers, aux infrastructures, à la gamme complète des services de santé, y compris dans les domaines de la santé sexuelle et de la procréation et des droits en matière de procréation, à l'eau et à l'assainissement ; elles doivent avoir également le droit de posséder des biens fonciers et d'autres biens et bénéficier d'un environnement sûr où elles pourront apprendre et appliquer leurs connaissances et leurs compétences ; il faudra également mettre fin à la discrimination pour qu'elles bénéficient d'un salaire égal pour un travail égal et participent sur un plan d'égalité à la prise de décisions.

87. Améliorer la santé. Assurer l'universalité de la couverture publique de santé, son accessibilité et faire en sorte qu'elle soit à la portée de toutes les bourses ; mettre fin aux décès évitables des **mères** et des enfants ; assurer la santé de la procréation et **l'exercice des droits des femmes en matière de procréation** ;

90. Promouvoir une croissance inclusive et durable et un emploi décent. Cet objectif peut être atteint grâce à la diversification économique, à l'inclusion financière, à des infrastructures efficaces, à des gains de productivité, au commerce, à l'énergie durable, à l'éducation et à la formation professionnelle. Les politiques du marché du travail devraient être particulièrement axées sur les jeunes, les **femmes** et les personnes handicapées

92. Relever les défis démographiques. La population des pays développés devrait rester stable, à 1,3

milliard d’habitants, mais celle des pays en développement devrait passer de 5,9 milliards d’habitants en 2013 à 8,2 milliards en 2050. Les pays enregistrant actu ellement un taux élevé de croissance démographique constatent généralement une diminution de la fécondité, en particulier à mesure que **l’éducation des filles et les services de santé sexuelle et en matière de procréation** sont plus largement accessibles. Les progrès dans ces domaines permettraient à de nombreux ménages de ralentir les taux de fécondité, ce qui présenterait des avantages en matière de santé, d’éducation, de durabilité et de croissance économique. Les pays comptant de nombreux jeunes doivent offrir des possibilités d’éducation et de travail décent. (...)

- Lire l’intégralité du rapport
- Notre dossier sur le genre dans le processus post Rio + 20 et 2015

Copyright © Site de l’Association Adéquations - http://www.adequations.org/spip.php?article2049